




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111212-18384-DE-1-1_0
Date de signature : 13/12/11
Date de réception : mardi 13 décembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.1364

Séance publique du

12 décembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

### **OBJET : MISE EN ŒUVRE DU SERVICE CIVIQUE VOLONTAIRE SUR LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION UNIS-CITE**

Le 12/12/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 6 décembre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

#### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Odile BONTHOUX à Mme Catherine SILVESTRE, M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, Mme Martine FENESTRAZ à M. Alexandre GALLESE, M. Robert FOUQUET à M. Maurice CHAZEAU, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Eric CHEVALIER, Mme Reine MERGER à Mme Charlotte BENON, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

#### **Excusés sans pouvoir :**

M. Jean CHORRO, M. Jean-Christophe GROSSI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Stéphane PAOLI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la Ville

Direction de la Politique de la Ville

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 12/12/11

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Gérard BRAMOULLÉ**Politique Publique** : RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE**OBJET** : MISE EN ŒUVRE DU SERVICE CIVIQUE VOLONTAIRE SUR LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION UNIS-CITE -  
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis la Loi du 10 mars 2010, chaque jeune âgé de 16 à 25 ans peut désormais s'engager dans un Service Civique pour une durée de 6 à 12 mois.

Il s'agira pendant cette période pour le jeune volontaire d'accomplir une mission d'intérêt général dans les domaines prioritaires de solidarité, de santé, d'éducation pour tous, de culture et loisirs, de sport, d'environnement, de mémoire et citoyenneté, de développement international et d'action humanitaire, d'intervention d'urgence .

Cet engagement citoyen fait l'objet du versement d'une indemnité 450 euros et ouvre droit à un régime complet de protection sociale financés par l'Etat. Un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par la structure d'accueil.

L'objectif est à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux, de proposer aux jeunes volontaires un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront appréhender pleinement leur citoyenneté et mieux comprendre la société dans laquelle ils s'approprient à entrer mais aussi de prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir.

Parallèlement à ces objectifs majeurs, c'est également offrir aux jeunes volontaires la possibilité et l'opportunité de côtoyer d'autres jeunes de toutes origines sociales et culturelles et ainsi réaliser au travers de la diversité de notre société le principe républicain d'un projet commun au service de tous.

Bien que le Service Civique puisse faire l'objet d'une demande directe d'agrément auprès de l'Agence Nationale du Service Civique qui le représente, la Ville d'Aix-en-Provence, dans l'objectif de nourrir ce

dispositif d'éléments qualitatifs en lien avec l'objet même de ses missions, a choisi un porteur associatif dont la citoyenneté est le cœur de métier.

Unis-Cité est une association agréée par l'ACSE (*Agence pour la Cohésion et l'Egalité des Chances*) au titre du Service Volontaire pour l'accueil des jeunes de 18 à 25 ans en contrat de volontariat associatif. Elle leur propose un engagement au service de la collectivité au travers de missions diverses d'intérêt public, un accompagnement individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir et une sensibilisation citoyenne par la participation à des modules de formation.

Un coordinateur assurera l'encadrement d'une ou plusieurs équipes de volontaires sur le terrain alors que des Chargés de formation assureront le suivi individuel et collectif des volontaires en leur proposant deux types de formations :

- une formation citoyenne qui se déclinera en journées thématiques,
- un accompagnement individuel au projet professionnel.

80 % du temps de volontariat sera consacré à la mise en œuvre de l'action civique et 20 % sera réservé à l'accompagnement et la formation citoyenne.

La Ville d'Aix-en-Provence, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, a déjà expérimenté ce dispositif en 2010-2011 ; l'association Unis-Cité ayant accompagné et encadré 30 jeunes volontaires dans leurs missions.

Ce fut pour les volontaires la conduite et l'animation de 21 missions citoyennes de soutien au tissu associatif et institutionnel local et particulièrement en faveur des quartiers prioritaires de la Ville d'Aix-en-Provence.

Ainsi, pendant 9 mois, ces jeunes volontaires ont réalisé leurs engagements citoyens sur les thématiques majeures de la réussite éducative, de la solidarité, d'accès à la culture et au sport.

Parmi ces actions qualitatives, il est à noter celle portée par la cité du Livre dont l'objet fut de renforcer le lien intergénérationnel en offrant aux personnes âgées de rencontrer les jeunes volontaires à leurs domiciles et partager un temps de lecture. Ce partenariat expérimental est reconduit sur la période 2011-2012 avec le recrutement de 15 jeunes.

Au regard du bilan positif dans le cadre du CUCS et les actions citoyennes réussies dans d'autres collectivités territoriales (*Marseille, Vitrolles ...*), la Ville d'Aix-en-Provence souhaite intégrer ce dispositif pour l'année 2012 en s'appuyant sur la thématique du développement durable, de la propreté et du civisme .

Un projet sera co-élaboré entre le services Nettoyement et Environnement de la Ville d'Aix et l'Association Unis-Cités qui recrutera dans ce cadre 16 jeunes volontaires.

Les missions confiées aux jeunes volontaires, dont la visée est avant tout citoyenne , ne pourront nécessiter des connaissances techniques et pratiques trop sélectives. Celles-ci ne sauraient également consister exclusivement en la réalisation de tâches simples d'entretien ou de collecte de déchets sur la voie publique.

Le jeune volontaire ne devra jamais être seul dans des situations qui pourraient être dangereuses pour lui ou pour le public accompagné. Une attention particulière sera apportée afin que la mission ne soit pas un travail accompli habituellement par des agents de la Ville. L'axe privilégié de la mission qui sera confiée aux agents du Services Civiques Volontaires sera fondé sur des actions de communication et de sensibilisation liées au respect de l'environnement, l'hygiène et à la propreté du Centre Ville (*exemple : distribution du code de la rue, sensibilisation aux incivilités, etc...*).

Compte tenu des informations qui précèdent, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la mise en œuvre de ce dispositif sur la Ville d'Aix-en-Provence ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention d'objectifs ;
- **DECIDER** de l'attribution d'une subvention annuelle de 30 000 € pour 6 mois afin de prévoir 16 jeunes en services civiques volontaires pour 6 mois à compter du 1er février 2012 ;
- **DIRE** que le montant global sera imputée sur la ligne budgétaire **9290 6574 2122** qui présentera les disponibilités nécessaires.

**2011.1364 - MISE EN ŒUVRE DU SERVICE CIVIQUE VOLONTAIRE SUR LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION  
UNIS-CITE**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 46</b>
<b>Présents</b>	<b>: 41</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 5</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 46</b>
<b>Pour</b>	<b>: 46</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

Mme Charlotte BENON, Mme Sophie JOISSAINS, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine SILVESTRE

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 décembre 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

## **Convention d'Objectifs**

Entre,

**La Ville d'Aix en Provence**, représentée par Madame Le Maire ou son Représentant

Et,

L'association : **Unis-Cités Méditerranée**,

Située : 25 Boulevard Larousse, 13014 Marseille, représentée par son Président, Bernard MICHEL BECHET

Il a été convenu ce qui suit:

### **PREAMBULE** :

Le Conseil Municipal ,dans sa séance du 12 décembre 2011, a décidé de soutenir le projet que vous avez déposé à la Ville d'Aix-en-Provence.

Pour favoriser la réussite de cette action structurante et innovante, il a été décidé d'établir avec votre Association un Contrat d'objectifs définissant la durée et la nature des engagements de chacun.

### **Article 1 : Durée de la convention :**

La présente convention couvre l'année 2012 (de janvier à juin).

Elle pourra être reconduite de manière expresse après évaluation positive de l'expérimentation.

### **Article 2 : Objet de la convention**

L'Association s'engage à réaliser les objectifs suivants :

- Développement du dispositif du service civique sur la Ville d'Aix-en-Provence à Aix-en-Provence en respectant les dispositions de la loi du 10 mars 2010
- Permettre à des jeunes aixois âgés de 18 à 25 ans, issus de milieux et d'origines diverses, d'accomplir une mission d'intérêt général et de la valoriser auprès de l'ensemble des habitants de la Ville d'Aix-en-Provence
- Proposer un projet répondant à un des neufs domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation et définis par l'Agence du Service Civique
- Accompagner et soutenir le projet personnel et/ou professionnel des jeunes volontaires

Pour atteindre ces objectifs, l'Association s'est engagée à mettre en oeuvre le programme d'actions suivant avec les partenaires ci-après désignés :

- Co-élaboration et expérimentation, avec les services concernés de la Ville, d'un projet sur les thématiques prioritaires que sont l'Environnement et du Développement Durable (décembre 2011)

- Recrutement 16 jeunes volontaires de 18 à 25 ans motivés et impliqués en veillant aussi bien à la mixité des genres, des parcours et des origines et en associant les services concernés de la Ville

- Formaliser des contrats de service civique d'une durée de 6 mois en respectant le code du service national (fin décembre)

- Mise en oeuvre effective du projet (janvier -février) qui devra comporter plusieurs volets:

- Mise en oeuvre d'actions de communication et de sensibilisation liées au respect de l'environnement et à la propreté du Centre Ville (ex : distribution du code de la rue, sensibilisation aux incivilités, etc...).

- Participation active des jeunes à la Propreté du Centre Ville et nettoyage des espaces publics méritant valorisation et embellissement.

- Encadrement et tutorat au quotidien des différentes équipes constituées avec temps réguliers de régulation, de bilan

Les services et partenaires concernés :

- Environnement , Nettoyement, Politique de la Ville, Information et Communication , Direction des ressources humaines et tout autre partenaire institutionnel ou associatif concerné par la thématique développée.

### **Article 3 : Financement de la Ville**

Au titre de l'année 2012, la Ville s'engage à verser la somme de **30 000 €** pour la réalisation du projet intitulé :

- **"Service Civique Volontaire"**

De manière complémentaire, elle s'engage à accueillir de manière qualitative la promotion recrutée et l'encadrant désigné et octroiera à chacun des bénéficiaires des aides en nature (prise en charge frais de transport et restauration).

### **Article 4 : Suivi / Evaluation**

A ce titre, un suivi -évaluation aussi bien quantitatif, qualitatif et financier sera réalisé tout au long de la durée de l'action et s'illustrera par l'organisation de réunions de travail et de trois comités techniques de suivi.

### **Article 5 : Election de domicile**

Les parties signataires font élection de domicile :

- pour la Ville, en l'Hôtel de Ville, 13616 Aix-en-Provence, Cedex 1.
- pour l'Association, en son siège social.

Fait à Aix-en-Provence le :

Pour la Ville  
Madame le Maire ou son représentant

Pour l'Association  
Le ou la Président (e)